



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Ensemble, accompagnons les jeunes défavorisés vers la formation et l'emploi !

INSTITUT
BREAK POVERTY



L'INSTITUT BREAK POVERTY ACCOMPAGNE LES JEUNES DÉFAVORISÉS vers la réussite scolaire et professionnelle

Fondé en 2017 par des chefs d'entreprises, l'Institut Break Poverty conçoit et met en place des **solutions innovantes et à fort impact social** en faveur des jeunes défavorisés pour éradiquer la pauvreté en France.

Nos actions s'étendent aujourd'hui à travers **40 territoires en France**. Nous accompagnons des milliers de jeunes vers la réussite scolaire et l'insertion professionnelle afin de leur offrir une sortie durable de la précarité.

UN IMPACT PROUVÉ



45 608

jeunes défavorisés
accompagnés



500 à 10 000

jeunes accompagnés par
territoire pendant trois ans



79%

des jeunes connaissent une
évolution positive

NOTRE AMBITION

Soutenir **150 000 jeunes défavorisés** à l'horizon 2027.

L'INSTITUT BREAK POVERTY ÉLIGIBLE AU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Depuis janvier 2023, l'Institut Break Poverty est éligible à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. Vous pouvez désormais soutenir notre combat et nos actions en nous allouant le solde de cette taxe.

Vous permettez ainsi d'accompagner des milliers de jeunes défavorisés vers la formation et l'emploi.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises pour soutenir la formation professionnelle et l'alternance. Elle vise à favoriser l'égal accès à l'apprentissage.

Le taux de la taxe d'apprentissage est fixé à 0,68 % de la masse salariale.

13 % de cet impôt sont librement affectés par les entreprises aux structures éligibles de leur choix.

En choisissant d'allouer ce solde à l'Institut Break Poverty, **vous soutenez gratuitement** nos programmes en faveur de l'égalité des chances et de l'insertion des jeunes défavorisés.



5 BONNES RAISONS D'ALLOUER VOTRE SOLDE À L'INSTITUT BREAK POVERTY

1- VOUS ACCOMPAGNEZ

des milliers de jeunes défavorisés vers l'emploi.

2- VOUS BRISEZ

durablement le cercle vicieux de la pauvreté.

3- VOUS FINANCEZ

des solutions innovantes à fort impact pour l'égalité des chances.

4- VOUS AGISSEZ

localement au sein de 40 territoires en France.

5- VOUS RENFORCEZ

la responsabilité sociale de votre entreprise.

Comment verser votre solde de taxe d'apprentissage à l'Institut Break Poverty ?

**Rendez-vous
sur notre page web dédiée :**

<https://breakpoverty.com/taxe-apprentissage/>



ou flashez ce
QR Code

**Pour toute question relative à ce sujet,
contactez notre Responsable du Développement :**



Morgane Le Pord

E-mail: mlepord@breakpoverty.com

Tél : +33 (0)7 84 77 55 46

INSTITUT
BREAK POVERTY